

Offre médico-sociale

Des services au handicap hors murs assurent la sortie de Mas ou Fam vers le domicile

Publié le 05/04/19 - 09h51

Deux établissements ont mis en place des équipes mobiles d'accompagnement des personnes en situation de handicap à domicile. Leur objectif est de permettre à chacun de pouvoir choisir son projet de vie et de logement autonome.

Les professionnels des maisons d'accueil spécialisées (Mas) et foyers d'accueil médicalisé (Fam) développent une pluralité de modalités d'accompagnement et d'accueil. Deux exemples de services hors murs ont été présentés lors des 33^{es} journées nationales de formation des personnels des Mas et Fam organisées à Marseille (Bouches-du-Rhône) du 3 au 5 avril par l'Association nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Ancreai) et le Creai Paca et Corse. Retour d'expérience pour l'un opérant à Hyères (Var) et l'autre à Saint-Benoît (La Réunion), tous deux pour un public lourdement handicapé, adossés à des Mas.

Un service entièrement dédié au maintien à domicile

Le dispositif de soutien à domicile de la Mas l'Almanarre de l'association les Salins de Bregille à Hyères, a été créé en 2004 à titre expérimental pour assurer "*le maintien à domicile contrairement à la Mas*", indique Alexandra Goepfert, cadre coordonnateur. Après avoir commencé avec quatre places, ce service de huit aides-soignantes dédiées et 0,02 équivalent temps plein de médecin accompagne depuis 2006 dix bénéficiaires ayant entre 20 et 60 ans, une déficience motrice lourde, un taux d'incapacité supérieur à 80%, sans trouble du comportement et résidant à domicile. "*Les besoins seront toujours présents tout au long de la vie de notre public, nous avons donc très peu de places qui se libèrent*", évoque la coordonnatrice face à la question du développement de ce type de moyens.

"*Nous ne sommes pas un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) ni un service d'accompagnement à la vie sociale (Savs)*", souligne Alexandra Goepfert, ce qui empêche la structure de "*rentrer dans les cases de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), donc pas d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)*". Les démarches administratives sont similaires à un services de soins infirmiers à domicile (Ssiad). Le financement est inscrit dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom) du pôle, et étant adossé à la Mas, la gestion du dispositif est mutualisée, le budget ne représente donc que les huit salaires et les déplacements.

“ Le temps de toilette est indéfini, tout est fait pour le confort de la personne.”
Véronique Meurillon, aide soignante

Un plan d'aide personnalisé et un projet occupationnel et de loisirs est formulé avec des professionnels tels que Véronique Meurillon, aide-soignante de la Mas l'Almanarre. Les effectifs de huit professionnels pour dix bénéficiaires permettent un certain confort, "*le temps de toilette est indéfini, tout est fait pour le confort de la personne, sa reconnaissance et sa valorisation. Nous assurons des activités de loisir accessibles, telles que des sorties au restaurant, au théâtre ou au cinéma, en fonction de ce que peuvent faire les personnes*", explique Véronique Meurillon.

Une équipe mobile pour répondre aux projets de vie

Depuis un an, une équipe mobile du pôle médico-social Philippe de Camaret de la fondation Père Favron à La Réunion prend l'engagement de mettre en œuvre les conditions nécessaires à la sortie des résidents de la Mas (lire notre [article](#)). Son

directeur, Philippe Yver, explique que cette démarche permet d'assurer *"une utilité sociale par l'appartenance à un groupe, la valorisation des compétences, les reconnaissances individuelles, la citoyenneté avec des formations aux premiers secours par exemple, et la réhabilitation psychosociale, le tout avec une éducation thérapeutique des bénéficiaires"*.

"Mon projet il y a dix ans était de sortir de l'institution et vivre dans ma maison avec ma fille", raconte Ludovic Tarcyl, ancien résident de la Mas en logement autonome. Laura Guichard, éducatrice dans l'équipe mobile, indique qu'en sept ans, Ludovic a pu travailler toutes ses capacités motrices, pour pouvoir vivre avec sa fille, et préparer sa maison pour qu'elle soit adaptée à sa situation de handicap. Elle a aujourd'hui passé le relai au Samsah *"non sans difficulté pour assurer la continuité d'accompagnement"*, précise-t-elle.

Se lancer pour avancer dans le parcours

Philippe Yver indique que beaucoup de questions se posent sur le soutien à domicile, l'aide aux aidants, le fonctionnement des équipes mobiles, le soutien à l'autonomie dans le logement individuel ou collectif des personnes handicapées. Il estime que les freins réels sont minimes, et qu'il faut surtout *"faire face aux appréhensions des partenaires médico-sociaux et des familles craignant le manque d'accompagnement si elles ne sont plus là ou en capacité d'aider"*. Laura Guichard relate que l'équipe comprenant *"une conseillère familiale, un ergothérapeute, un psychologue, un directeur et une éducatrice"* pose la question de la date de sortie souhaitée à chaque admission afin de construire le projet en fonction de la durée relative définie.

Tous les détails du projet sont sensés être réglés pour qu'une personne accompagnée puisse intégrer un logement autonome mais Philippe Yver estime *"qu'il faut aussi prendre le risque que le logement ne soit pas terminé, décider à un moment donné de faire sortir le bénéficiaire même s'il reste des petites choses à régler, sinon il ne sort jamais"*. La MDPH accorde des notifications multiples pour les personnes accompagnées, ce qui permet une certaine flexibilité dans les parcours. Le retour en institution doit pouvoir être garanti si la sortie ne se passe pas bien mais *"la pratique institutionnelle n'est pas rodée à l'accueil à la carte. Si un seul résident sort de l'établissement et veut revenir parce que ça se passe mal, on aura du mal à le faire revenir, ça sera plus facile si une dizaine de personnes sortent car on pourra jouer sur les volumes de places disponibles"*, regrette le directeur, contraint de composer avec les démarches en vigueur.

Charles Deyrieux, à Marseille
